

# ATTAC32

MAPAS

<http://www.local.attac.org/attac32/>

Mai 2004 - n° 45

publié avec le logiciel libre KWORD  
<http://www.koffice.org/kword>

## Après les retraites, l'Assurance Maladie

La « réforme des retraites » est faite, enfin « l'aménagement » qui tient lieu de réforme, qui dégrade les conditions des salariés, qui crée les Fonds de pension et qui ne règle rien est en place.

Souvenez-vous des arguments percutants : le financement de cette nouvelle mouture des retraites par répartition (sauvée !!) sera assuré par la diminution du chômage et la disparition des pré-retraites pour les travailleurs âgés !!!

Maintenant, c'est le tour de l'assurance maladie.

### Vrai comptes ou contes faux

Tout d'abord, faisons le point sur la situation financière de la Sécurité Sociale et rappelons quelques chiffres (source : Rapport du 23 septembre 2003 de la Commission des comptes de la Sécurité Sociale).

Le budget prévisionnel 2004 de l'ensemble des régimes de base est de 346 milliards d'euros. Il comprend le régime général, les régimes agricoles, les régimes spéciaux (fonctionnaires civils et militaires, collectivités locales, les mines, EdF-GdF, SNCF, RATP, cultes, etc...), les régimes des Non salariés Non agricoles (professions indépendantes et libérales...) et couvre les branches maladie, accidents du travail et maladie professionnelles, retraites et allocations familiales.

Son déficit prévisionnel est de 13,5 milliards d'euros.

Rappelons, à titre de comparaison, que le budget prévisionnel 2004 de l'État est de 345 milliards d'euros, soit exactement le même montant, et que (voir votre dernière

déclaration de revenus) son déficit prévisionnel est de 55 milliards d'euros !!! Voilà qui relativise le « gouffre abyssal » de la Sécu.

Il est vrai que le déficit ne concerne, pratiquement, que l'Assurance maladie dont le budget, toujours prévisionnel pour 2004, est de 131 milliards d'euros, soit un déficit de 10,3%. Mais là encore pour le budget de l'État il est de 16% !!

Ça, ce sont des données comptables brutes. Si on y regarde de plus près, on sait que la Sécurité sociale, en 2004, est privée de plus de 20 milliards d'euros d'exonérations de cotisations « patronales » dont, il est vrai, l'État prend en charge environ 90%. Mais il reste toujours un manque de recettes de 2 milliards d'euros. Ces 2 milliards manquent depuis 12 ans, faites le compte.

Seulement voilà, comment croyez-vous que l'État compense ces exonérations de cotisations ? Vous allez être surpris, en grande partie par les taxes sur l'alcool, le tabac et aussi l'automobile. Pour être plus précis, en 2003, ces taxes étaient versées au FOREC (FOND de financement de la RÉforme des Cotisations

patronales de la sécurité sociale) pour un montant de 15 milliards d'euros, qui les apportait à la Sécu.

Pour 2004, le FOREC disparaît, c'est-à-dire que les taxes sont apportées au budget de l'État et celui-ci compense les exonérations de cotisations.

Cette modification ne change rien aux comptes, mais éclaircit la situation.



Ces taxes sur les alcools et le tabac sont censées dissuader les consommateurs, d'une part, et couvrir, au moins partiellement, les charges qu'induisent sur la Sécu, les conséquences de leur usage sur la santé.

L'État a pris l'initiative de réduire les cotisations des « employeurs », il doit donc assumer ses responsabilités et compenser la totalité de ces exonérations. Ce qu'il ne fait pas, et donc il « détourne » ces taxes à son profit, comme l'a dénoncé la Cour des Comptes.

Tous comptes faits, au lieu d'un déficit de 13,5 milliards en 2004, il devrait y avoir un bénéfice de 3,5 milliards d'euros. Et ne parlons pas des Produits financiers qu'aurait

Pourquoi cet acharnement contre un secteur d'activité qui participe, de manière importante (environ 9% du PIB), à la croissance ?

De quel péché originel ce secteur est-il entaché ?

C'est un secteur à forte valeur ajoutée, il fait donc travailler beaucoup de monde. Il est porteur de recherches et de développements de haute technologie. Il donne souvent lieu à d'importantes retombées techniques sur d'autres secteurs. Il participe, c'est le moins, à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, c'est donc un investissement pour la société entière. Malgré tout cela, on n'en parle qu'en termes

moyens, ses frais de santé, que ces dépenses seraient belles et comme sa croissance serait attendue comme l'oracle !!

## La vie ou la bourse ?

Ce déficit, il faut bien le résorber, et pour cela les actions doivent porter sur les postes « lourds » des recettes et des dépenses.

Aussi, des mesurètes comme la promotion des médicaments génériques, toute sympathique qu'elle soit, d'autres moins sympathiques comme la baisse de remboursement des médicaments homéopathiques (gain annuel : 62 millions d'euros, 0,5% du déficit) ont peu de chance d'y arriver.



Côté recettes, les grands postes sont les cotisations dites « patronales » pour 47% et CSG pour 34% (30% pour la seule CSG sur les salaires et 4% sur les autres revenus). Ce n'est pas une grande découverte, puisque le système de protection sociale, en France, est assis sur les fruits du travail. Mais c'est mieux en le disant, ça fait immédiatement apparaître la seule solution viable, sur le long terme : augmenter la part de la Valeur ajoutée distribuée au travail, appelée encore Masse salariale, et consacrer cette augmentation au financement des solidarités (la santé, bien sûr puisque c'est notre sujet, mais aussi les retraites).

Nous reviendrons plus loin sur ce sujet.

Côté dépenses de santé, la moitié est consommée dans les derniers mois de la vie et c'est une tendance de fond sur le long terme. La

réforme consisterait-elle à promouvoir, officiellement, l'euthanasie ? Définitivement et heureusement NON. Mais ne nous y trompons pas, une attaque à orientation libérale (tendance à faire assumer par chacun ses besoins de santé), c'est, à terme, réduire encore l'espérance de vie des plus défavorisés. Déjà, par manque de moyen, les docteurs disent « faire des choix », on peut espérer qu'il s'agisse de choix « médicaux ». L'hécatombe liée à la canicule de l'été 2003 préfigure-t-elle de l'avenir dans le cas d'une telle orientation, ou bien n'est-ce qu'un accident ? Il serait bon d'avoir des lumières étayées sur cette catastrophe.

A contrario, cela fait clairement apparaître que tout autre action de réduction des

pu générer le placement des liquidités, fruit du cumul de ces « bénéfices » sur de nombreuses années.

Depuis 2001 les charges de l'Assurance maladie augmentent deux fois plus vite que le PIB, et les ressources assises, pour l'essentiel, sur les salaires qui ont pris la « mauvaise habitude », depuis une vingtaine d'années, de progresser moins que le PIB, ne suivent pas. Personne ne doit être surpris, dans ces conditions, que le résultat soit un déficit.

## La bagnole ou la santé !

Toutes les autorités, tous les médias stigmatisent « l'augmentation des dépenses de santé qui, bien entendu, ne sont pas maîtrisées ».

négatifs de dépense.

Pourquoi, a contrario, s'émerveille-t-on lorsque les immatriculations de voitures neuves s'envolent ? L'optimisme renaît parce que le secteur automobile va permettre une croissance du PIB, la création d'emploi, etc...

Bon ! l'abus de médicaments est rarement bénéfique, mais l'abus de voiture n'a pas que des avantages !!!

Alors, la question du pourquoi cet acharnement revient lancinante.

« Mais c'est bien sûr ! » c'est parce que le financement de ce secteur est le fait d'une certaine solidarité, et ça, pour certains c'est insupportable. Oh ! si chaque citoyen, à titre individuel, prenait en charge, selon ses

remboursements est une atteinte aux objectifs de solidarité de la Sécurité sociale et non une saine mesure de lutte contre des gâchis. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas mener la lutte contre l'abus d'usage d'antibiotiques, par exemple, mais il s'agit là d'une mesure de santé publique et non d'assainissement des comptes.

Nous voyons donc que la solution réside uniquement dans la colonne « Recettes », à la rubrique Masse salariale.

Mais voilà, le Medef n'en veut pas : « pas d'augmentation des charges sociales ».

Alors nous devons, une fois de plus, dire et redire et le faire savoir autour de nous, que la part des Salaires dans la Valeur ajoutée ne fait que baisser depuis plus de vingt ans, qu'elle est tombée de 69% à 59%. Si encore les entreprises avaient utilisé ce surplus de VA pour des investissements productifs, mais ce n'est pas le cas : durant la même période la « Formation brut de capital fixe » (l'investissement) est passée de 20% à 19% de la VA, alors que l'Épargne des entreprises est passée de 10% à 18% de la VA. On peut, sans trop torturer la vérité, remplacer Épargne par Spéculation, donc ce que la Masse salariale a perdu s'est transformé en spéculation.

Il faut préciser que cette situation est spécifiquement française, aux USA la répartition est restée relativement stable à 66% de la VA pour les salaires. C'est également la répartition moyenne des principaux pays européens.

En tout état de cause, un glissement de 1% de la Valeur ajoutée au bénéfice des salaires représente 14,5 milliards d'euros, et donc, comble le déficit de 2004 (la VA prévisionnelle pour 2004 est d'environ 1450 milliards d'euros et le PIB = VA + TVA, environ 1600). Personne, pas même le Medef, ne peut prétendre que cela mette en cause la pérennité des entreprises françaises.

On a déjà vu, plus haut, que les taxes sur le tabac, l'alcool,...si elles étaient utilisées conformément à leur objectifs et si toutes les exonérations de cotisations dites « patronales » étaient compensées par l'État, il n'y aurait pas de déficit en 2004.

Tout ceci ne règle pas le problème, sur le long terme, puisque l'augmentation des dépenses de la Sécu excèdent notablement et durablement l'augmentation du PIB. Les solutions, compte-tenu des positions insupportables défendues par le Medef,

ne peuvent résulter de la négociation d'un compromis entre les partenaires sociaux. La décision du Medef, afin de montrer sa mauvaise humeur, de se retirer de la gestion des organismes sociaux, de refuser de les réintégrer, alors qu'il bénéficie, par ailleurs, de plus de 20 milliards d'euros d'exonération de cotisations par an, le disqualifie.

## Passons-nous du MEDEF

En fait la position du Medef est une chance à saisir, puisque sa présence est un handicap à la résolution du problème. Les salariés sont parfaitement capables, à certaines conditions, de prendre les décisions de solidarité qui les concerne.

La première condition est de disposer des cotisations dites « patronales » et qui n'ont, en réalité, rien de patronales, puisqu'elles sont partie constituante de la rémunération du travail. Nous ne sommes pas seuls à le dire. La Commission des Comptes de la Sécurité Sociale écrit page 12 de la partie Financement de son rapport du 23 septembre 2003 :

« En particulier, il pourrait être plus exact, économiquement, de considérer que ce sont les salariés qui supportent la totalité des cotisations, à la fois la part salariale et la part patronale. »

La deuxième condition est de faire de « l'État employeur » un employeur comme les autres, donc de lui accorder le même rôle, c'est-à-dire aucun, et que la structure

des salaires des fonctionnaires s'aligne sur celle des salaires du privé (par exemple que les « cotisations fictives de l'État » soient intégrées aux salaires...).

La troisième condition est de revoir, fondamentalement, la représentativité des organisations de salariés et les modes de décisions sur la protection sociale.

Avec un tel système, certaines recettes, particulièrement d'origine impôts et taxes, disparaissent, mais il est clair que certaines prestations de la Sécu relèvent plus de la politique de l'État que de la solidarité salariale, par exemple la politique nataliste...

Mais la dernière, et la plus importante condition à remplir par les organisations représentatives et les salariés est d'acquérir un vrai pouvoir de négociation de l'unique sujet restant à négocier, les Salaires, face aux employeurs, de façon à regagner la part de Valeur Ajoutée dont la masse salariale a été amputée depuis vingt ans. Ce type d'organisation de la protection sociale nous semble offrir la possibilité d'acquérir ce pouvoir.

*Ces axes de réflexion, doivent nous permettre, à nous salariés, de dégager les solutions concrètes pour reconquérir la totale maîtrise de notre système de solidarité.*



**Abonnement au bulletin ATTAC 32**

Abonnement simple (suivant revenus) : 3, 5 ou 8 €  
Abonnement de soutien : .....€

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

Code Postal.....Ville.....

Tél.....

Courriel.....@.....

A adresser à

ATTAC Gers  
Maison des Ensembles  
50 chemin de Baron  
32000 Auch

**Bulletin d'adhésion ATTAC**

Signature :

Envoyer ce bulletin, accompagné du règlement à :  
ATTAC - Service adhésions  
60646 Chantilly cedex - France

Le montant comprend la cotisation et l'abonnement au journal Lignes d'Attac (fixé à 8 €)

Je ne souhaite pas m'abonner à Lignes d'Attac et déduis la somme de 8 € du montant de mon adhésion

NOM..... PRENOM.....  
Homme[ ]-Femme[ ]  
Date de naissance .....  
Profession.....  
Adresse :.....  
CP.....Ville.....  
Tél.....Mobile.....  
Courriel.....

Il m'est possible d'apporter un soutien complémentaire à l'association.

Je souhaite que ces renseignements restent confidentiels et ne soient pas communiqués au comité d'Attac de ma ville, région ou pays.

Je procède à un apport supplémentaire de .....

je demande un formulaire pour apport supplémentaire par prélèvement automatique mensuel de .....

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser au siège d'Attac France.

J'adhère à l'association Attac et verse pour l'année civile 2004 :  
(tranches de revenu mensuel)  
de 0 à 900 € ..... [ ] 17 €  
de 900 à 1600 € ..... [ ] 36 €  
de 1600 à 2300 € ..... [ ] 43 €  
de 2300 à 3000 € ..... [ ] 50 €  
au delà de 3000 € .... [ ] 59 €

J'effectue le règlement :  
[ ] par chèque bancaire ou postal  
[ ] par carte bancaire n° :  
date d'expiration : - - / - - - -  
**pour 2004**